



BULLETIN DU FOURNISSEUR DU PROGRAMME DE SERVICES DE RÉADAPTATION ET D'ASSISTANCE PROFESSIONNELLE

Octobre 2024

Anciens Combattants Canada (ACC) et Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens (PSRVC) aimeraient fournir une mise à jour aux professionnels des services de réadaptation (PSR) qui travaillent avec les participants du Programme de services de réadaptation et d'assistance professionnelle (PSRAP).

Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens (PCVRS) est responsable de la coordination et de l'administration du Programme de réadaptation au nom d'ACC. Comme prévu selon le nouveau modèle de prestation de services, toutes les évaluations et tous les services de réadaptation sont coordonnés par PSRVC, offerts par un professionnel ou une professionnelle des services de réadaptation (PSR) et facturés à PSRVC. Ce nouveau modèle de prestation de services a été mis en œuvre afin d'accroître le soutien aux vétérans et à leur famille durant leur transition à la vie après le service, offrant ainsi un modèle de soin personnalisé, cohérent à l'échelle nationale et interdisciplinaire. PSRVC offre des services de réadaptation au nom d'ACC pour soutenir l'amélioration de la santé et du bien-être, la satisfaction de vie et l'employabilité des vétérans et de leurs conjoints, conjoints de fait ou survivants admissibles.

Remarque : Le programme d'avantages médicaux d'ACC n'est pas touché. Croix bleue Medavie (CBM) demeure responsable de l'administration de tous les Programmes de choix (PDC) dans le cadre du Programme d'avantages médicaux d'ACC. Pour de plus amples renseignements, consultez le [Bulletin du fournisseur d'août 2022](#).

La valeur de la collaboration avec PSRVC :

- Offrir des évaluations axées sur la réadaptation et des services aux participants de la plus haute qualité.
- Faire partie d'un réseau national de professionnels axés sur la réadaptation qui offrent des services de réadaptation à la fine pointe ainsi qu'une plus grande accessibilité pour mieux servir les vétérans et leur famille.
- Avoir accès à des formulaires normalisés et à un calendrier de rapport clair pour assurer l'uniformité des soins et permettre à PSRVC et à ACC de mesurer la performance et les résultats.
- Utiliser de façon sécuritaire le système de gestion des clients affiliés (SGCA) pour la réception d'aiguillages, la facturation, la soumission de rapports d'avancement et la communication avec PSRVC.

Les professionnels des services de réadaptation de PSRVC sont :

- Responsables de l'évaluation et de la prestation de services adaptés aux besoins uniques en réadaptation des participants au PSRAP.

- Éclairés par des outils et des interventions validés par l'industrie, des normes approuvées par ACC et une production de rapport encadrée par l'assurance de la qualité pour des soins de la plus haute qualité.
- Formés pour offrir des soins qui tiennent compte de la culture, y compris l'Analyse comparative entre les sexes plus, les approches cliniques, les soins en situation de crise, et les besoins uniques des vétérans.

Exigences du modèle de prestation de services du PSRAP :

- Tous les participants sont évalués, conformément aux exigences législatives, par un ou une PSR de PSRVC pour déterminer leurs besoins en réadaptation et les services recommandés.
- Pour évaluer l'avancement du plan de réadaptation, les participants pourraient être réévalués par un ou une PSR de PSRVC pour déterminer leurs besoins de réadaptation continue.
- Tous les services de réadaptation seront coordonnés par PSRVC pour s'assurer que les participants reçoivent des soins uniformes axés sur la réadaptation et coordonnés par un ou une PSR de PSRVC.
- Une fréquence définie des rapports d'avancement et des formulaires normalisés garantissent des mises à jour sur les progrès des participants rapides et informatives. Les rapports d'avancement réguliers soumis par les PSR permettent aux SSR et aux gestionnaires de cas de surveiller les progrès des participants et d'apporter les modifications nécessaires à leur plan de réadaptation.

Facturation des services de réadaptation :

- Toutes les dépenses liées à la réadaptation et tous les services de réadaptation doivent être facturés à PSRVC. La facturation des services liés à la réadaptation ou les dépenses effectuées par l'intermédiaire de CBM ne sont pas autorisées.
- Pour en savoir davantage sur le SGCA de PSRVC et sur la façon de soumettre des frais de services rendus, consultez le [Bulletin du fournisseur d'avril 2024](#).

Remarque : Les gestionnaires de cas d'ACC doivent approuver tous les services de réadaptation et les délais indiqués dans le plan de réadaptation avant la prestation des services. La facturation de services fournis en dehors des délais approuvés ou excédant le nombre approuvé de séances ne sera pas approuvée.

Assurance de la qualité :

- Le cadre de mesure du rendement et d'assurance de la qualité du Programme de réadaptation recueille régulièrement les commentaires des participants sur les services reçus, analyse la façon dont PSRVC atteint les normes de service prescrites et fait le suivi des résultats du programme. Ces normes garantissent que les participants au Programme de réadaptation reçoivent des soins de réadaptation personnalisés et de haute qualité, tout en fournissant aux gestionnaires de cas d'ACC des rapports de qualité en temps opportun afin d'éclairer leur prise de décision.

Rappel sur la protection de la vie privée :

- Les PSR doivent se soumettre aux exigences de protection de la vie privée et de sécurité dans toutes leurs communications afin de protéger les renseignements sur les participants. Le seul détail des participants qui peut être partagé par communication écrite est l'identifiant du PSRAP des participants.

Soutien des PSR :

- PSRVC continue d'intégrer des PSR affiliés qui ont précédemment été engagés dans la prestation de services axés sur la réadaptation aux participants du PSRVC. Ainsi, les participants ont pu profiter de la continuité des soins et les fournisseurs ont pu être engagés dans le nouveau modèle.
- Pour de plus amples renseignements sur la prestation de services de réadaptation par l'intermédiaire de PSRVC, veuillez communiquer avec votre gestionnaire des partenaires de la prestation de services de PSRVC ou écrire à providers@pcvrs.ca.

Rappel : Tous les fournisseurs qui offrent des services aux participants du Programme de réadaptation doivent le faire selon le nouveau modèle de prestation de services de PSRVC, ce qui inclut s'assurer que toutes les factures sont soumises par l'intermédiaire de PSRVC.

ACC ne soutient plus la prestation de services du Programme de réadaptation par l'intermédiaire de CBM.